

Informations concernant le jeune

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____ tel : _____

Adresse mail : _____

Autorise la ville de la Montagne à me communiquer des informations par email ou téléphone.

OUI NON (rayer la mention inutile)

Es-tu en situation de handicap ?

- Oui
 Non

Cursus actuel

Scolaire Apprentissage Recherche d'emploi En formation Autre (préciser) _____

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom et prénom	Qualité (ex : parent, grand-parent,...)	Téléphone	Ville

Motivation

- Pourquoi rejoindre le dispositif ?

- Souhaites-tu découvrir un métier ? Si oui, lequel ?

- Pour quel projet particulier, « l'argent de poche » te servira-t-il ?

Numérote par ordre de préférence le type de mission que tu souhaites effectuer

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="radio"/> Espaces verts | <input type="radio"/> Accueil de loisirs | <input type="radio"/> Médiathèque |
| <input type="radio"/> Restauration scolaire | <input type="radio"/> Multi-accueil | <input type="radio"/> Bricolage |
| <input type="radio"/> Classement | <input type="radio"/> Évènementiel | <input type="radio"/> Propositions : _____ |

Pointure de chaussures : _____

(Dans le cadre des missions au sein du service technique, les jeunes devront être équipés de chaussures de sécurité, qui peuvent être mises à disposition par la Mairie).

Autorisations diverses

■ Pour les mineurs

Je soussigné (Nom et prénom)

Représentant légal de (Nom et prénom du jeune)

Autorise mon enfant à participer au dispositif argent de poche

OUI NON (rayer la mention inutile)

Autorise la ville de La Montagne, dans le cadre des chantiers « argent de poche », à photographier mon enfant, ainsi qu'à utiliser à titre gracieux, sans limite dans le temps, son image dans le cadre d'illustrations et d'informations valorisant les activités municipales. La ville s'engage à ne pas en faire d'usage commercial.

OUI NON (rayer la mention inutile)

- Je reconnais bénéficier d'une couverture sociale pour mon enfant
- Je reconnais être informé que :
 - La commune de La Montagne n'est pas employeur des jeunes participants au dispositif « argent de poche ». En aucun cas, le montant versé pour la participation à l'activité équivaut à un salaire.
 - Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur représentant légal. Si le jeune se blesse lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime d'assurance.
 - La ville de La Montagne s'engage à souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés à un tiers dans le cadre des chantiers.

■ Pour les majeurs

Je soussigné (Nom et prénom) _____

Autorise la ville de La Montagne, dans le cadre des chantiers « argent de poche », à me photographier, ainsi qu'à utiliser à titre gracieux, sans limite dans le temps, son image dans le cadre d'illustrations et d'informations valorisant les activités municipales. La ville s'engage à ne pas en faire d'usage commercial.

OUI NON (rayer la mention inutile)

Je reconnais que les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatique par la mairie de La Montagne pour le traitement du dossier d'inscription. Elles sont conservées pendant la durée du dispositif « argent de poche ». Elles seront réservées à l'usage du service éducation de la mairie de La Montagne et ne pourront être communiquées à des tiers sans mon consentement ou celui de mes représentants légaux. Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant le service éducation (06 16 41 53 48 – service.enfance@ville-lamontagne.fr) ou le délégué à la protection des données (dpd@ville-lamontagne.fr). Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, de retirer son consentement et d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à

Le

Signature du représentant légal

Ou du jeune majeur

Cette chartre est un engagement de ta part mais également de la part de l'encadrant du dispositif. Agents municipaux et jeunes doivent observer certaines règles dans l'exercice des missions qui leurs seront confiées.

▪ Périodicité et indemnisation de l'activité

- L'activité se déroule pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi ou les samedis pendant le temps scolaire.
- Les missions sont de 3 heures avec 15 min de pause
- La réalisation de l'activité entraîne le versement d'une indemnité de 5€ par heure soit 15€ par mission.
- Les jeunes ont obligation d'assister à un temps de présentation et un temps de bilan. Ces temps ne sont pas considérés comme des missions.

▪ Objectifs du dispositif

- Impliquer les jeunes dans leur cadre de vie.
- Favorise la rencontre entre jeunes, le vivre ensemble et la mixité sociale.
- Permettre l'appropriation de l'espace public par les jeunes.
- Développer l'autonomie, l'insertion professionnelle et la responsabilisation des jeunes.
- Faire découvrir des métiers de la collectivité.

▪ Comportement général attendu

Le jeune	Le tuteur
Assiduité : arriver à l'heure, réaliser la totalité des 3 heures, prévenir en cas d'absence.	Accueillir et rassurer : se présenter, faire visiter la structure, prendre son temps.
Réalisation de la mission confiée : tenue adaptée, pas d'utilisation du portable sur le temps de la mission.	Accompagner dans l'autonomie : expliquer la mission, montrer, faire avec puis laisser faire le jeune.
Comportement : respecter et appliquer les consignes de l'encadrant, politesse, langage approprié, soin du matériel.	Transmettre des valeurs : pas de petits métiers, pénibilités, expériences, savoir-faire et savoirs-être.

▪ Sanctions en cas de non-respect de la charte

- Rappel oral de la charte, au jeune, par le tuteur.
- Entretien du jeune avec le/la référent-e pédagogique du projet pour l'identification des difficultés rencontrées et l'accompagnement sur les prochaines missions.
- Échange sur le comportement avec la famille, pour le jeune mineur pour un accompagnement plus précis.
- Exclusion du dispositif « argent de poche » pendant une période de vacances. Uniquement pour des faits grave type violences ou dégradations volontaires.

Fait à _____

Le _____

Signature du jeune

Signature du représentant légal
(Si jeune mineur)

Signature coordinateur/trice

DISPONIBILITÉS 2023-2024

VACANCES D'AUTOMNE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Du 23 octobre au 27 octobre					
Du 30 octobre au 03 novembre			Férié		
VACANCES DE NOEL					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Du 25 décembre au 29 décembre	Férié				
Du 1 ^{er} janvier au 5 janvier	Férié				
VACANCES D'HIVER					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Du 26 février au 1er mars					
Du 04 mars au 08 mars					
VACANCES DE PRINTEMPS					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Du 22 avril au 26 avril					
Du 29 avril au 03 mai					
VACANCES D'ETE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Du 8 juillet au 12 juillet					
Du 15 juillet au 19 juillet					
Du 22 juillet au 21 juillet					
Du 29 juillet au 02 août					
Du 05 août au 09 août					
Du 12 août au 16 août				Férié	
Du 19 août au 23 août					
Du 26 août au 30 août					